

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 mai 2021.

PROCÈS-VERBAL de la 456e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 avril 2021, à 19 h 30, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- M. le maire Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

EST ABSENT : M. Robert Quesnel, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-108

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 456e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 avril 2021, à 19 h 30, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé avec les modifications suivantes:

- en remplaçant le titre du sujet 3.1 par le suivant: « Avis de motion visant à présenter le règlement 2021-11, instaurant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale, et dépôt d'un projet de règlement ».
- en retirant le sujet 4.4 - Adoption de la politique révisée portant sur la santé et la sécurité du travail.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-109

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 6 avril 2021.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 455e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 6 avril 2021, à 19 h 33, en visioconférence diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé avec les modifications suivantes:

- en ajoutant, au premier paragraphe du préambule de la résolution 2021-96, le texte « via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) après le mot « public »;

- en remplaçant, à la résolution 2021-99, le texte « IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert, » par le suivant: « IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel, »;

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2021-11.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-11 instaurant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2021-10.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2021-10 relatif à l'installation, à la réparation, à la modification et au remplacement de tout branchement d'égout et d'aqueduc.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2021-110
Approbation des prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE les prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc., pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021, montrant des revenus de 423 179 \$ et des dépenses de 423 179 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE l'entente de gestion du supplément au loyer (entente 8707) intervenue entre l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or, la Ville de Val-d'Or et la Société d'habitation du Québec arrive à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la Ville s'est engagée à verser à l'Office municipal d'habitation un montant correspondant à 10 % du supplément au loyer;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec propose le renouvellement de cette entente pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE cette entente comprend les annexes suivantes et concerne dix unités de logements, tous au programme PSL 1 :

VOLET	ANNÉE	NOMBRES D'UNITÉS
Itinérance	2016	1
Régulier	2016	9
RQOH	2017	0

RÉSOLUTION 2021-111

Engagement à verser 10 % du supplément au loyer concernant 10 unités de logement pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à verser à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or un montant correspondant à 10 % du supplément au loyer concernant les dix unités de logement mentionnées au préambule de la présente résolution pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis aux fins du renouvellement de l'entente de gestion.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2021-112

Autorisation de présenter une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques 2021-2022*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le conseil de ville autorise la présentation d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques 2021-2022*.

QUE Mme Michelle Bourque, responsable des bibliothèques, soit et est autorisée à signer et à soumettre au ministère de la Culture et des Communications, pour et au nom de la Ville, cette demande de subvention et tout autre document requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Adoption de la politique révisée portant sur la santé et la sécurité du travail.

Adoption de la politique révisée portant sur la santé et la sécurité du travail.

Ce sujet est retiré.

COMMENTAIRE

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Denis Giguère.

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Denis Giguère.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller Denis Giguère a déposé devant le conseil de ville une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à la réfection des services municipaux sur une partie de la 4^e Avenue, entre les 10^e et 13^e Rues (appel d'offres 2020-16-2-1);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Galarneau Entrepreneur général inc.	1 079 839,80 \$
Hardy Construction inc.	1 210 055,70 \$
Construction UBIC inc.	1 432 834,21 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Galarneau Entrepreneur général inc., pour un montant de 1 079 839,80 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-113

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réfection des services municipaux sur une partie de la 4^e Avenue et octroi du contrat à Galarneau Entrepreneur général inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réfection des services municipaux sur une partie de la 4^e Avenue, entre les 10^e et 13^e Rues, soit et est ratifiée à toute fin de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Galarneau Entrepreneur général inc., pour un montant de 1 079 839,80 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à la fourniture de granulats pour les opérations régulières de la Division des travaux publics et du Service sports et plein air;

ATTENDU QUE cet appel d'offres comporte les options suivantes:

Option 1: Pesé et chargé par le fournisseur dans les camions de la Ville;

Option 2: Livré par le fournisseur;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES	
	OPTION 1	OPTION 2
Béton Barrette inc.	203 784,56 \$	311 654,10 \$
L. Fournier et fils inc.	244 371,89 \$	374 555,79 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Béton Barrette inc., suivant l'option 1 de la soumission pour un montant de 203 784,56 \$;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2021-114

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats pour les opérations régulières de la Division des travaux publics et du Service sports et plein air, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Béton Barrette inc., suivant l'option 1 de la soumission pour un montant de 203 784,56 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2021-115

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 51.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière